



BUREAU DE L'ASSEMBLEE

AS/Bur/CB (2018) 02

30 janvier 2018

Aux membres de l'Assemblée

Carnet de bord de la réunion tenue à Strasbourg le 26 janvier 2018

Le Bureau de l'Assemblée, réuni le vendredi 26 janvier 2018 à Strasbourg, sous la présidence de M. Michele Nicoletti, Président de l'Assemblée, en ce qui concerne :

- **Première partie de session de 2018 (Strasbourg, 22-26 janvier)** : a tenu un échange de vues sur le déroulement de la première partie de session ;
- **Réunion de la Commission permanente (Paris, 16 mars 2018)** : a pris note du projet d'ordre du jour ;
- **Deuxième partie de session de 2018 (Strasbourg, 23-27 avril)** : a établi l'avant-projet d'ordre du jour ;
- **Renvois et transmissions en commissions** : a approuvé les renvois et transmissions tels que présentés en annexe 1, sous réserve de ratification par l'Assemblée par le biais d'un addendum au Rapport d'activité ;
- **Observation d'élections** :
 - i. **Monténégro: élection présidentielle (15 avril 2018)** : a approuvé la liste des membres de la commission ad hoc pour observer cette élection (sous réserve de recevoir leurs déclarations de conflit d'intérêts) et a nommé M. Jonas Gunnarsson (Suède, SOC) comme Président de la commission ad hoc (annexe 2) ;
- **Dépenses de l'Assemblée parlementaire pour l'exercice 2018** : a tenu un échange de vues sur le mémorandum préparé par le Secrétaire Général de l'Assemblée et a approuvé les propositions incluses (annexe 3) ;
- **Questions soulevées par les commissions** : a examiné les demandes de visites d'informations des rapporteurs, a demandé au Secrétaire Général de l'Assemblée d'étudier la possibilité que leurs frais soient couverts par les Parlements respectifs, et a décidé de les autoriser, à condition que les frais de voyage et d'hébergement des rapporteurs soient couverts par leurs Parlements nationaux respectifs ; ou, si tel n'est pas le cas, sous réserve de disponibilité des fonds :
 - i. **Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées** :
 - visite d'information en Egypte par Mme Tineke Strik (Pays-Bas, SOC), rapporteure sur les « *Conséquences pour les droits de l'homme de la « dimension extérieure » de la politique d'asile et de migration de l'Union européenne: loin des yeux, loin des droits ?* », à effectuer au cours du premier trimestre 2018 dans le cadre de la préparation de son rapport ;
 - visite d'information au Liban par M. Manlio Di Stefano (Italie, NI), rapporteur sur « *La situation humanitaire des réfugiés dans les pays voisins de la Syrie* », à effectuer en 2018 dans le cadre de la préparation de son rapport ;

- ii. *Commission des questions politiques et de la démocratie* : visite d'information au Maroc par M. Bogdan Klich (Pologne, PPE/DC), rapporteur sur les «*L'évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement du Maroc* », à effectuer en 2018 dans le cadre de la préparation de son rapport ;
- **Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)** : a approuvé la recommandation de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme d'inviter la délégation de l'Espagne à soumettre une nouvelle liste de candidats au CPT ;
- **Composition de la commission de suivi, de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles et de la commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme** :
- i. *Composition de la commission de suivi* : sur la base d'une proposition du Groupe PPE/DC a désigné M. Peter Beyer (Allemagne), Mme Sanja Putica (Croatie), M. Xavier García Albiol (Espagne) et Mme Nicole Durantou (France) ;
- ii. *Composition de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles* :
 - sur la base d'une proposition du Groupe SOC, a désigné Mme Marianne Mikko (Estonie) ;
 - sur la base d'une proposition du Groupe ADLE, a désigné M. Michael Link (Allemagne) ;
 - sur la base des propositions du Groupe PPE/DC, a désigné M. Matern von Marschall (Allemagne) et M. Miltiadis Varvitsiotis (Grèce) ;
- iii. *Composition de la commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme* : sur la base d'une proposition du Groupe SOC, a désigné M. Martin Whitfield (Royaume-Uni) comme remplaçant ;
- **Représentation institutionnelle de l'Assemblée parlementaire en 2018** : a approuvé les désignations telles que présentées en annexe 4, et a demandé à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme de présenter au Bureau une proposition révisée pour la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) afin d'assurer une représentation politique plus équilibrée ;
- **Prix des droits de l'homme Václav Havel** : a pris note du lancement de l'édition 2018 du Prix ;
- **Réunions du Bureau, de la Commission permanente et de la commission ad hoc du Bureau sur le rôle et la mission de l'Assemblée parlementaire à Paris (15 et 16 mars 2018)** : a pris note du projet de programme ;
- **Réunions en dehors de Strasbourg et Paris** : a autorisé :
 - la sous-commission sur les enfants et les jeunes réfugiés et migrants de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées et la sous-commission de la culture, de la diversité et du patrimoine de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias, à tenir une réunion conjointe à Londres le 26 mars 2018 ;
 - la commission des questions juridiques et des droits de l'homme à se réunir à Reykjavik les 22-23 mai 2018 ;

- **Divers :**

- i. *Groupe d'enquête indépendant concernant les allégations de corruption au sein de l'Assemblée parlementaire* : a décidé de tenir une réunion supplémentaire le dimanche 22 avril 2018 afin de tenir un échange de vues avec les trois membres du groupe d'enquête indépendant sur son rapport final ;
- ii. *Rapport d'activité du Bureau de l'Assemblée et de la Commission permanente (26 janvier – 22 avril 2018)* : a désigné Mme Liliane Maury Pasquier (Suisse, SOC), rapporteure ;

- **Dates et lieux des prochaines réunions** : a décidé de tenir ses réunions comme suit :

Jeudi 15 mars 2018, Paris, à 15 h ;
Dimanche 22 avril 2018, Strasbourg, à 15 h ;
Lundi 23 avril 2018, Strasbourg, à 8 h ;
Vendredi 27 avril 2018, Strasbourg, à 8 h 30 ;
Jeudi 31 mai 2018, Zagreb, après-midi ;
Lundi 25 juin 2018, Strasbourg à 8 h ;
Vendredi 29 juin 2018, Strasbourg, à 8 h 30 ;
Lundi 3 septembre 2018, Paris, à 9 h.

Sonia Sirtori, Angela Garabagiu

Copie aux :

Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire
Directeur et agents du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire
Secrétaires des délégations nationales et des groupes politiques de l'Assemblée
Secrétaires des délégations d'observateurs et de partenaires pour la démocratie
Secrétaire Général du Congrès
Secrétaire du Comité des Ministres
Directeurs Généraux
Directeur de Cabinet du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
Directeur du bureau du Commissaire aux droits de l'homme
Directeur de la Communication
Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe

Annexe 1

Renvois et transmissions en commissions

A. Renvois et transmissions en commissions

[Doc. 14458](#), proposition de résolution, Vers un système de contrôle et de régulation pour lutter contre la désinformation et la manipulation dans et par les médias sociaux : renvoi à la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias *pour rapport*

B. Modification de renvois

[Doc. 14380](#), proposition de résolution, Etablir des lignes directrices pour les ONG internationales : NGOs (Renvoi 4331 du 13 octobre 2017) renvoi à la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour rapport* et à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour avis*

[Doc. 13812](#), proposition de résolution, L'avenir de la Libye entre les menaces du terrorisme et une perspective démocratique (Renvoi 4140 du 26 juin 2015): renvoi à la commission des questions politiques et de la démocratie *pour rapport* et à la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour avis*

C. Prolongations de renvois

[Doc. 13979](#), proposition de résolution, Détention de mineurs palestiniens dans les prisons israéliennes (Renvoi 4200 du 22 avril 2016 – validité: 22 avril 2018) : prolongation jusqu'au 31 décembre 2018

[Doc. 14033](#), proposition de résolution, La centrale nucléaire du Bélarus: une menace potentielle pour les pays d'Europe (Renvoi 4225 du 24 juin 2016 – validité: 24 juin 2018) : prolongation jusqu'au 31 décembre 2018

[Doc. 12866](#), proposition de résolution, La transition politique en Egypte (Renvoi 3857 du 23 avril 2012 – validité: 30 avril 2018) : prolongation jusqu'au 30 juin 2018

[Doc. 13812](#), proposition de résolution, L'avenir de la Libye entre les menaces du terrorisme et une perspective démocratique (Renvoi 4140 du 26 juin 2015 – validité: 31 janvier 2018) : prolongation jusqu'au 15 mars 2018

[Doc. 14000](#), proposition de résolution, Assurer la protection des défenseurs des droits de l'homme dans les Etats membres du Conseil de l'Europe (Renvoi 4202 du 22 avril 2016 – validité: 22 avril 2018) : prolongation jusqu'au 30 septembre 2018

Annexe 2

Liste des membres de la commission ad hoc pour observer l'élection présidentielle au Monténégro (15 avril 2018)

Chairperson / Président: Mr / M. Jonas GUNNARSSON (SOC, Sweden / Suède)

Group of the European People's Party (EPP/CD) / Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)

Ms / Mme Elena CENTEMERO, Italy / Italie
Ms / Mme Marie-Christine DALLOZ, France
Ms / Mme Alina Ștefania GORGHIU, Romania / Roumanie

Substitutes / suppléants

Ms / Mme Boriana ÅBERG, Sweden / Suède
Ms / Mme Nicole DURANTON, France
Ms / Mme Iryna GERASHCHENKO, Ukraine
Ms / Mme Sylvie GOY-CHAVENT, France
Ms / Mme Martine MERGEN, Luxembourg
Mr / M. Tritan SHEHU, Albania / Albanie
Mr / M. Egidijus VAREIKIS, Lithuania / Lituanie
Mr / M. Vetle Wang SOLEIM, Norway / Norvège

Socialists, Democrats and Greens Group / Groupe Socialistes, démocrates et verts (SOC)

Mr / M. Paolo CORSINI, Italy / Italie
Ms / Mme Didem ENGIN, Turkey / Turquie
Mr / M. Jonas GUNNARSSON, Sweden / Suède

Substitutes / suppléants

Mr / M. George FOULKES, United Kingdom / Royaume-Uni
Mr / M. Stefan SCHENNACH, Austria / Autriche
Ms / Mme Sunna ÆVARSDÓTTIR, Iceland / Islande
Mr / M. Pierre-Alain FRIDEZ, Switzerland / Suisse
Mr / M. José CEPEDA, Spain / Espagne
Mr / M. Jan SKOBERNE, Slovenia / Slovénie
Mr / M. Jérôme LAMBERT, France
Ms / Mme Idália SERRÃO, Portugal
Mr / M. Florian KRONBICHLER, Italy / Italie
Mr / M. Antonio GUTIÉRREZ, Spain / Espagne

European Conservatives Group (EC) / Groupe des conservateurs européens (CE)

Mr / M. Oleksii GONCHARENKO, Ukraine
Mr / M. Suat ÖNAL, Turkey / Turquie

Substitutes / suppléants

...

Alliance of Liberals and Democrats for Europe (ALDE) / Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)

Ms / Mme Emilie Enger MEHL, Norway / Norvège
Mr / M. Robert TROY, Ireland / Irlande

Substitutes / suppléants

Mr / M. Aleksandar STEVANOVIĆ, Serbia / Serbie
Mr / M. Anne MULDER, Netherlands / Pays-Bas
Mr / M. Jokin BILDARRATZ, Spain / Espagne
Mr / M. Thomas MÜLLER, Switzerland / Suisse
Mr / M. Claude KERN, France
Mr / M. Jordi XUCLA, Spain / Espagne
Mr / M. Alfred HEER, Switzerland / Suisse

Group of the Unified European Left (UEL) / Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)
Mr / M. Marco NICOLINI, San Marino / Saint-Marin

Substitutes / suppléants

...

Free Democrats Group (FDG) / Groupe des démocrates libres (GDL)
Mr / M. Fazil MUSTAFA, Azerbaijan / Azerbaïdjan

Substitutes / suppléants

...

Co-rapporteurs AS/MON (*ex officio*)

Mr / M. Andrea RIGONI, Italy / Italie
Mr / M. Ionut-Marian STROE, Romania / Roumanie

Annexe 3

Dépenses de l'Assemblée parlementaire pour l'exercice 2018

Introduction

1. Lors de sa réunion du 15 décembre 2017, le Bureau a examiné les dépenses de l'Assemblée pour 2018. Dans ce contexte, il a pris note de la décision du gouvernement turc de mettre fin à son statut de grand contributeur au budget du Conseil de l'Europe à compter de fin 2017. Le fait que la Turquie mette fin à son statut de grand contributeur a pour effet une réduction de sa contribution 2018 d'un total de 19,6 millions d'euros tous budgets confondus. Elle implique une diminution de 14,8 millions d'euros du budget ordinaire du Conseil de l'Europe (6,3% du budget ordinaire prévu à l'origine pour 2018).
2. En outre, le Bureau a été informé que le 22 novembre 2017, le Comité des Ministres a adopté le budget général du Conseil pour 2018-2019 en s'en tenant à une politique de croissance nominale zéro et non à un objectif de croissance réelle zéro de 0,5% comme il était prévu, ce qui implique des coupes supplémentaires de millions d'euros dans le budget ordinaire. Le total des coupes dans le budget ordinaire de l'Organisation atteint donc près de 18 millions d'euros.
3. Le budget de l'Assemblée fait partie du budget ordinaire du Conseil de l'Europe. Les dépenses de l'Assemblée prévues pour 2018 sont de 17 498 400 euros (voir l'annexe), dont près de 11,4 millions d'euros pour couvrir les frais de personnel et les contributions connexes au fonds de pension, alors que 6,1 millions d'euros servent à couvrir les dépenses de fonctionnement. Plus de la moitié des dépenses de fonctionnement de l'Assemblée sont imputables aux frais d'interprétation / traduction à l'Assemblée. Etant donné la décision prise par le gouvernement turc et celle du Comité des Ministres de maintenir une croissance nominale zéro, le budget de l'Assemblée pour 2018 devra inévitablement être réduit en conséquence.
4. Quand la Turquie a décidé, en 2015, de devenir grand contributeur au budget du Conseil de l'Europe, le budget de l'Assemblée a été augmenté de 900 000 euros pour couvrir le coût de l'utilisation du turc comme langue de travail de l'Assemblée (700 000 euros) et pour accroître les capacités opérationnelles de l'Assemblée (200 000 euros). Il serait logique de s'attendre à ce que le budget de l'Assemblée soit maintenant réduit d'un montant correspondant de 900 000 euros. Toutefois, ce montant sera plus important étant donné que le Comité des Ministres a décidé de maintenir sa politique de croissance nominale zéro.
5. Sachant que les langues de travail de l'Assemblée correspondent en principe à celles des grands contributeurs, le Bureau de l'Assemblée a demandé à la Commission du règlement, des immunités et des affaires institutionnelles d'élaborer un rapport sur la révision du règlement, notamment pour supprimer le turc de la liste des langues de travail de l'Assemblée. Tant que le règlement n'aura pas été modifié sur ce point, sans doute le 16 mars 2018 à l'occasion de la réunion de la Commission permanente, le coût inévitable pour l'Assemblée d'assurer l'interprétation turque sera de 100 000 euros. C'est pourquoi, la réduction minimum escomptée dans le budget opérationnel de l'Assemblée (outre la suppression du turc de la liste des langues de travail) devrait être de 300 000 euros au moins (les 200 000 euros mentionnés au par. 4, plus les 100 000 euros qui viennent d'être mentionnés ci-dessus).
6. Je présenterai en temps voulu le détail proposé des réductions du budget de l'Assemblée pour 2018. Cependant, je souhaiterais obtenir dès maintenant l'approbation du Bureau pour adopter avec effet immédiat certaines mesures touchant aussi l'organisation du travail en commission. Ces mesures sont énoncées ci-dessous. L'objectif est d'appliquer ces mesures de façon cohérente aux neuf commissions.
7. L'Assemblée pourrait également s'attendre à des réductions des dépenses de personnel. Je discuterai de cette question avec le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et je ne manquerai pas de présenter les informations pertinentes au Bureau en temps voulu.
8. Etant donné la situation budgétaire du Conseil de l'Europe, le Bureau, puis l'Assemblée pourraient être contraints de procéder à un réexamen global de leurs priorités et de leurs méthodes de travail afin de faire face à la pression financière croissante.

Interprétation lors des réunions de commission

9. Avant la tenue des réunions de commission en dehors de Strasbourg pendant les semaines de partie de session, les membres et les secrétaires des délégations nationales sont invités à compléter un formulaire de participation dans lequel ils sont priés de confirmer leur besoin d'interprétation dans les langues de travail de l'Assemblée (allemand, italien, russe et – jusqu'à ce que le règlement soit modifié - turc). Désormais, ces langues seront annulées si aucune demande d'interprétation n'est envoyée 21 jours avant la réunion (le délai jusqu'ici était de 14 jours). De plus, les secrétaires de délégation nationale seront invités à confirmer s'ils ont besoin des langues de travail, uniquement si les membres sont certains de participer à la réunion et s'ils ne peuvent s'exprimer dans l'une des langues officielles. L'option d'interprétation passive des langues de travail est une alternative également à étudier.

L'interprétation dans l'une des langues de travail lors des réunions de commission devra être confirmée 21 jours avant la réunion.

Economies escomptées : 40 000 €(5% des dépenses de 2017)

Traduction des documents de commission

10. Afin de réduire le coût de la traduction, l'ensemble des documents de commission doivent être raccourcis, notamment les rapports d'experts, les documents soumis par les rapporteurs et les exposés des motifs. Les interventions écrites d'experts seront disponibles uniquement dans la langue originale, en anglais ou en français. Il en va de même pour les autres documents d'information qui ne sont pas des documents officiels de commission avec une référence.

11. Les procès-verbaux des réunions de commission seront en principe limités à cinq pages. A chaque point de l'ordre du jour, figureront une liste des orateurs, un résumé des sujets abordés et / ou une synthèse du Président.

La longueur des documents de commission sera limitée, en particulier les exposés des motifs et les documents d'information. En principe, les procès-verbaux des réunions de commission ne pourront faire plus de cinq pages.

Economies escomptées : 40 000 €

Réunions de commission

12. Dans la mesure du possible, les commissions sont invitées à réduire le nombre de réunions tenues en dehors des semaines de partie de session. De plus, aucune dérogation ne sera accordée pour tenir des réunions supplémentaires hors de Strasbourg ou de Paris (hormis le « ticket annuel de réunion ») étant donné le coût élevé de l'interprétation. On pourrait envisager une mesure supplémentaire : limiter l'interprétation des réunions annuelles de commission hors de Strasbourg / Paris à l'anglais / français, les autres langues n'étant interprétées que si le Parlement accueillant la réunion assure ce service. En général, Il est possible que les règles applicables aux réunions de commission hors de Strasbourg / Paris soient revues afin de réduire le nombre et la fréquence des réunions.

Dans la mesure du possible, les commissions sont invitées à se réunir moins souvent en 2018.

Economies escomptées : 45 000 €(trois réunions de moins à Paris) + 250 000 €(si l'interprétation est assurée uniquement en anglais / français lors des réunions hors de Strasbourg / Paris)

Dossiers de commission

13. En ce qui concerne les réunions de commission hors de Strasbourg, les participants seront invités à imprimer et apporter leurs propres dossiers qui leur auront été envoyés par voie électronique et qui seront disponibles sur le site extranet de l'Assemblée. Aucun dossier ne sera distribué sur le lieu de la réunion.

Lors des réunions de commission hors de Strasbourg, les participants seront invités à apporter leurs propres dossiers.

Economies escomptées : 15 000 €

Visites d'information des rapporteurs de commission

14. A partir de 2018, les visites d'information des rapporteurs de commission financées au titre du budget de l'Assemblée seront en principe limitées à une par rapport, deux dans le cas de la Commission de suivi. La durée de ces missions sera limitée à un maximum de deux-trois jours. Les visites d'information qui ont déjà eu lieu dans le cadre de rapports en cours d'élaboration seront prises en considération dans ce contexte. Des exceptions pourraient être accordées par le Secrétaire Général de l'Assemblée, après consultation du Président de la commission concernée.

Les visites d'information des rapporteurs seront limitées en principe à une par rapport, ou deux dans le cas de la Commission de suivi.

Economies escomptées : 15 000 €

Activités de coopération de l'Assemblée

15. Les activités de coopération de l'Assemblée (séminaires pour les parlementaires et/ ou pour le personnel de parlement seront – en principe – limitées à celles pour lesquelles un financement supplémentaire peut être assuré (par le biais de programmes conjoints avec l'UE, de contributions volontaires, y compris des projets spécifiques comme des campagnes parlementaires, etc.

Il faut réduire les activités de coopération de l'Assemblée.

Economies escomptées : 145 000 €

Conclusion

16. Le Bureau est invité à approuver les mesures précitées proposées par le Secrétaire Général de l'Assemblée avec effet immédiat. Par la suite, le Bureau sera peut-être contraint de réexaminer ces mesures lors de sa réunion d'avril ou de juin 2018.

Annexe 4

Représentation institutionnelle de l'Assemblée en 2018

Organe	qui représente l'Assemblée	référence	2018
I. Organes du Conseil de l'Europe			
Commission européenne pour la démocratie par le droit - Commission de Venise	Représentants de l'Assemblée désignés par le Bureau pour assister aux sessions de la Commission	Article 2.4 du statut de la Commission de Venise (Rés CM (2002) 3)	Membre : Mme Kyriakides, PPE/DC désignation par le Président Remplaçant :
Conseil des élections démocratiques de la Commission de Venise	Représentants de l'AS/Pol, l'AS/Jur et l'AS/Mon approuvés par le Bureau de l'Assemblée	Décision du Bureau du 10 mars 2003	Membres : Lord Balfe - CE (AS/Jur) M. Cozmanziuc – PPE/DC (AS/Pol) Remplaçants : Mme Beselia – SOC (AS/Jur) M. Xuclà - ADLE (AS/Pol)
Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales – Centre Nord-Sud	Deux membres du Conseil exécutif - désignés par le Bureau de l'Assemblée	Article 4.2 (b) du statut révisé du Centre Nord-Sud (Rés CM (2011) 6)	Membres : Mme Günay - CE (AS/Soc) M. Leite Ramos – PPE/DC (AS/Cult) Remplaçant : M. Gonçalves - PPE/DC (AS/Cult) M. Schennach - SOC (AS/Soc)
Commission européenne contre le racisme et l'intolérance – ECRI	Représentants de l'Assemblée désignés par le Bureau (représentants des trois commissions suivantes: AS/Pol, AS/Ega et AS/Cult)	Article 5 du statut de l'ECRI (Rés CM (2002) 8)	Membres : M. Sorre - NI (AS/Cult) M. Corlăţean - SOC (AS/Pol) M. Thiéry – ADLE (AS/Ega) Remplaçants : M. Davies - CE (AS/Ega)
Groupe d'états contre la corruption - GRECO	Un représentant de l'Assemblée désigné par le Bureau	Décision du CM lors de la 717ème réunion en 2000 selon l'Article 7.2. du Statut du GRECO	Membre : M. Logvynskyi- PPE/DC (AS/Jur) Remplaçant : Mme Sotnyk – ADLE (AS/Jur)
Comité des œuvres d'art	Deux membres désignés par le Bureau de l'Assemblée (actuellement un membre de l'AS/Cult et le rapporteur du Prix du musée)	Décision du CM lors de la 482ème réunion en 1992	Membres : Lady Eccles - CE (AS/Cult) Mme Gambaro – GDL (AS/Cult)
MONEYVAL	Un représentant de l'Assemblée désigné par le Bureau	Article 4.1 de la Résolution CM/Res (2010) 12	Membre : M. Corlăţean - SOC (AS/Jur) Remplaçant : M. van de Ven - ADLE (AS/Jur)
Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels	Un représentant de l'Assemblée désigné par le Bureau	STCE n°221 CM(2017)32, Chapitre V, Article 23.1	M. Schennach – SOC (AS/Cult)
II. Autres			
EUROPA NOSTRA - Fédération paneuropéenne du patrimoine	Un membre (et son/sa suppléant/e) qui seront désignés par l'Assemblée pour assister aux réunions du Conseil de la Fédération en tant qu'observateurs	Article 21.4 du statut d'Europa Nostra	M. Gryffroy – NI (AS/Cult)